



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2016-01007

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2016

# Sommaire

## **CHRU de Tours**

37-2015-12-23-004 - Décision tarifs 2016 (20 pages)	Page 3
37-2016-01-04-031 - Délégation de signature - BOYER Marie - CH Luynes (1 page)	Page 24
37-2016-01-04-032 - Délégation de signature - CHARLOT-ROBERT Agnès (1 page)	Page 26
37-2016-01-04-030 - Délégation de signature - EVENO Maud - CH Luynes (1 page)	Page 28

CHRU de Tours

37-2015-12-23-004

Décision tarifs 2016

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DECISION portant tarifs des prestations liées aux soins du 1.01.2016 au 31.12.2016**

Libellé	Tarifs 2016 TTC en €uros
<b>I/ PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUES</b>	
<b>I/ 1- PRESTATIONS ALIMENTAIRES</b>	
<i>a- Prix des repas</i>	
<i>Repas personnel CHRU</i>	
Unité de repas	0,58
soit :	
Entrée	
Entrée la moins onéreuse	0,45
Entrée la plus onéreuse	0,86
Plat protidique le moins onéreux	2,53
Plat protidique le plus onéreux	3,35
Légume	0,58
Dessert le moins onéreux	0,44
Dessert le plus onéreux	0,87
Pain le moins onéreux	0,20
Pain le plus onéreux	0,43
Café	0,43
Unité de boisson	0,58
Sandwich baguette	2,57
Sandwich pan bagnat	3,47
Salade composée	3,54
<i>Repas étudiants</i>	
Les étudiants et stagiaires ont la possibilité de bénéficier d'un hors-d'œuvre, d'un plat principal, d'un dessert et d'un pain	3,99
<i>Accompagnants</i>	
Petit déjeuner	5,60
Déjeuner ou dîner (pain et café compris)	10,40
<i>Personnel des autres collectivités</i>	
Unité de repas	1,11
Soit pour un repas composé d'une entrée, un plat complet et un dessert	9,93
<i>b- Prestations exceptionnelles</i>	
Convives hospitaliers	
Café, thé	0,43
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,18
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,12
Repas simple (plateau consommé en salle particulière)	6,01
Repas simple servi au plat en salle particulière	12,99
Repas amélioré servi en salle particulière	26,55
Autres	
Café, thé	0,43
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,14
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,12

Libellé	Tarifs 2016 TTC en Euros
Repas simple (plateau consommé en salle particulière)	6,92
Repas simple servi au plat en salle particulière	15,49
Repas amélioré	30,87
<b>c- Prix des denrées et boissons</b>	
Pâtisseries et assimilé	
Mini-viennoiserie : croissant, pain aux raisins, pain au chocolat (lot de 10)	2,52
Gâteaux secs (lot de 10)	1,50
Canapés salés (plateau de 63)	19,94
Petits fours sucrés (plateau de 57)	21,25
<b>Boissons non alcoolisées</b>	
Bouteille d'eau minérale 1 litre 50	0,25
Perrier 33 cl	0,74
Jus d'orange 1 litre	0,83
Jus d'orange 20 cl	0,83
<b>Boissons alcoolisées</b>	
Bière 25 cl	0,70
Vouvray pétillant (bouteille)	8,30
Chinon (bouteille)	8,30
<b>I/ 2- TARIFS DES LOCAUX (HEBERGEMENT ET REUNION)</b>	
Prestation hôtelière pour les personnes accompagnant un patient : Coucher (petit déjeuner non compris)	19,40
Salles de réunion et divers locaux (par demi-journée)	119,40
Amphithéâtre (par demi-journée)	294,10
Droit d'accès au Centre de Documentation pour les professionnels de santé extérieurs au CHRU (pour l'année civile)	41,50
<b>I/ 3- LOYERS MENSUELS DES APPARTEMENTS (propriété du CHRU, du 32 rue</b>	
Studios	353,00
T2	469,00
T3	585,00
<b>I/ 4- LOYERS ET CHARGES POUR LA LOCATION DE LOCAUX PAR DES ASSOCIATIONS</b>	
T1 : Surfaces de type Administratif, Psy HJ	118,00
T2 : Surfaces de type psy / EHPAD hébergement	154,00
T3 : Surfaces de type MCO hospi (hors réa, onco, brulé, greffe)	166,00
T4 : Surfaces de type plateau technique (y.c. réa, onco, brulé, greffe)	263,00
T5 : Surfaces de type locaux techniques	64,00
T EFS : Surfaces de type EFS	95,00
T BLAN : Surfaces de type blanchisserie	52,00
T CETRA : Surfaces de type CETRA	17,00
Téléphonie	118,00
Ménage	15,00
Connexion à internet (coût du raccordement)	84,00
Coût annuel de la liaison internet	463,00

Libellé	Tarifs 2016 TTC en €uros
<b>I/ 5- FRAIS DE COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL</b>	
<b>Art 2 arrêté du 01/10/2001 TO 2008</b>	
<b>a- Prestation de réalisation des copies</b>	
Forfait	12,94
Coût supplémentaire si recherche aux archives	2,67
<b>b- Facturation du support</b>	
Photocopies papier A4	0,18
Photocopies papier A3	0,36
Disquette	1,83
Cédérom	2,75
Reproduction des clichés radiographiques :	
- films 20 x 25	4,28
- films 28 x 35	4,72
- films 36 x 43	5,27
<b>I/ 6- PRESTATIONS DE TRANSPORT</b>	
Transport complémentaire entre l'hélistation et un des sites du CHRU (aller-retour)	292,00
<b>I/ 7- PRESTATIONS DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES ETATS DE PAIE</b>	
<b>a- Production des états standards de paie logiciel MCKPH</b>	
Forfait mensuel de prise en charge :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	124,42
- nombre de bulletins supérieur à 500	239,40
Bulletin de salaire	3,11
Maintenance éditeur MCKPH par bulletin édité (McKesson - HBOC)	0,36
<b>b- Formations (tarifs exemptés de TVA)</b>	
Formation groupée (révisions) dans les locaux du CRIH : prix par jour et par personne	359,16
Formation (bases du logiciel) dans les locaux du CRIH : prix par jour et par personne	620,33
<b>c- Traitement informatique spécifique</b>	
Traitement machine sur le serveur de production facturé selon la durée du travail (consulter le service pour un devis) : 1 heure	156,22
<b>d- Production paie de tests</b>	
Forfait mensuel de prise en charge :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	122,36
- nombre de bulletins supérieur à 500	234,77
Bulletin de salaire	2,21
<b>e- Travaux d'édition et façonnage</b>	
<b>Maquette confectionnée par le CRIH</b>	308,62
Par page imprimée (papier non compris) :	
- en noir	0,07
- avec une couleur	0,10
Ramette de papier (500 feuilles - A4 - 80g/m2)	4,36
Coût d'unité d'œuvre de mise sous pli : par heure	50,63

Libellé	Tarifs 2016 TTC en €uros
Etiquette code à barre : une planche (65 étiquettes)	0,74
<b>f- Archivage sur CD-Rom</b> La tarification se décompose : - des éléments variables gravés sur CD-ROM (bulletins de salaire, bordereaux, FHP) - d'un forfait établi selon le nombre de bulletins de salaire mensuels Forfait archivage : - mensuel : - nombre de bulletins inférieur à 500 - nombre de bulletins supérieur à 500 - trimestriel : - nombre de bulletins inférieur à 500 - nombre de bulletins supérieur à 500 - annuel : - nombre de bulletins inférieur à 500 - nombre de bulletins supérieur à 500	73,46 136,87  184,75 330,46  734,59 1 305,95
Prix unitaire feuille A4	0,05
<b>I/ 8- PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Renouvellement des badges	10,00
Livres de diététique	16,50
séances de présentation du CHU de Tours à des groupes non institutionnels, groupes de 15 personnes maximum, pour une durée de 2 à 3 heures	400,00
Publication au Journal Interne - CHRU de Tours	
- 1/2 page en 2ème de couverture	600,00
- 1 page intérieure	960,00
- 1 page en 4ème de couverture	1 200,00
<b>II/ PRESTATIONS LIEES AU DECES</b>	
<b>II/ 1- PRESTATIONS DE MEDECINE LEGALE</b>	
<b>a- Frais de fonctionnement afférents aux examens médico-légaux</b>	
Mise à disposition de salle pour les examens de corps	51,31
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (2 h)	56,35
<b>b- Frais de fonctionnement afférents aux autopsies</b>	
Mise à disposition de salle pour la réalisation des autopsies	307,90
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (5 h)	140,87
<b>c- Frais de dépôt et conservation de corps, avec ou sans autopsie :</b>	
Coût journalier de conservation de corps avant permis d'inhumer (suite à examen de corps et autopsie)	60,63
<b>d- Frais de conservation de prélèvements à but médico-légal</b>	
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) du 1er au 30ème jour de conservation	0,30
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) à partir du 31ème jour et jusqu'à la fermeture du lot	0,15

Libellé	Tarifs 2016 TTC en euros
<b>II/ 2- AUTRES</b>	
Prix de séjour en chambre mortuaire	67,00
Frais d'inhumation des fœtus et nouveau-nés - carré provisoire	149,00
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif adulte	58,50
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif enfant	30,00
<b>III/ PRESTATIONS DE FORMATION PAR LE CHRU</b>	
Formations dispensées au sein du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences d'Indre et Loire (CESU 37) pour l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)	
- par personne formée lorsque la formation est assurée par deux formateurs du CESU	195,00
- par personne formée lorsque la formation est assurée par un formateur du CESU et un formateur de l'IFSI / IFAS	150,00

Libellé	Proposition Tarifs 2016 en Euros hors taxes	
IV/ PRESTATIONS DE CHIRURGIE ESTHETIQUE, DERMATOLOGIE ET ODONTOLOGIE	Tarif activité publique (inclu prothèses)	Activité libérale : facturation CHU, hors honoraires médicaux (inclu prothèses)
<b><u>a- Dermatologie</u></b>		
Séance de traitement laser à visée esthétique (lasers à colorant pulsé, Erbium, CO2, Fraxel)	52,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 50	115,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 100	186,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 150	274,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 500	300,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 800	481,00	
<b><u>b-Chirurgie esthétique du visage *</u></b>		
Lifting	4 420,00	1 195,00
Paupières *2	1 660,00	275,00
Paupières *4	2 765,00	275,00
Lifting + paupières * 2	5 525,00	1 190,00
Lifting + paupières *4	6 080,00	1 410,00
Lipofilling	1 660,00	620,00
Oreilles décollées	1 660,00	620,00
Rhinoplastie	3 315,00	980,00
<b><u>c-Chirurgie esthétique de la silhouette *</u></b>		
Mastoplastie bilatérale d'augmentation	3 870,00	1 425,00
Mastopexie bilatérale	3 870,00	870,00
Mastopexie bilatérale + pose d'implants mammaires	2 210,00	
Mastopexie bilatérale + pose d'implants mammaires	4 975,00	1 640,00
Changement d'implant mammaire	3 315,00	1 425,00
Changement d'implant mammaire suite complication (inclu cas capsulectomie)	1 770,00	
Changement d'implant mammaire unilatéral suite complication (inclu cas capsulectomie)	1 490,00	
Ablation bilatérale d'implants mammaires	2 210,00	600,00
Liposuction ou lipoaspiration (1ère zone)	2 210,00	430,00
Liposuction ou lipoaspiration (zone suppl.)	830,00	170,00
Lifting des membres (bras ou cuisses ou fesses)	3 870,00	980,00
Pose d'implants fessiers	5 525,00	2 190,00
Reprise PIP	415,00	
Abdominoplastie+mastopexie avec implant	7 515,00	
Bodylifting	6 630,00	3 300,00
Abdominoplastie	4 420,00	975,00

Libellé	Proposition Tarifs 2016 en Euros hors taxes	
IV/ PRESTATIONS DE CHIRURGIE ESTHETIQUE, DERMATOLOGIE ET ODONTOLOGIE	Tarif activité publique (inclu prothèses)	Activité libérale : facturation CHU, hors honoraires médicaux (inclu prothèses)
<b><u>d-Implantologie</u></b>		
<b>Grefe osseuse niveau 0</b>	930,00	415,00
Grefe osseuse niveau 1	1 965,00	520,00
Grefe osseuse niveau 2	2 580,00	1 135,00
Grefe osseuse externe :	185,00	
Substitut osseux groupe 1	105,00	
Substitut osseux groupe 2	130,00	
Substitut osseux groupe 3	260,00	
Substitut osseux groupe 4	520,00	
Substitut osseux groupe 5	775,00	
Substitut osseux groupe 6	1 035,00	
Pose d'implant sous AL : coût par implant	800,00	185,00
Pose d'implant sous AG : coût par implant du 1er au 3ème	1 100,00	235,00
Pose d'implant au decours d'une autre interv. : coût par implant	550,00	
Pose de micro implants : coût par implant	550,00	120,00
Pose d'implant profilé	1 000,00	
Implant tarif spécial	650,00	
Implants zygomatiques sous AG :	1 600,00	385,00
1 implant	3 200,00	770,00
2 implants	4 800,00	1 155,00
3 implants	6 400,00	1 540,00
4 implants		
Implants zygomatiques posés au decours d'une autre interv. :		
1 implant	1 100,00	440,00
2 implants	2 200,00	880,00
3 implants	3 300,00	1 320,00
4 implants	4 400,00	1 760,00
Dégagement et activation d'implant : coût par implant	100,00	22,00
Guide chirurgical d'axe	500,00	500,00
Guide chirurgical "guidé"	1 000,00	1 000,00
<b><u>e-Chirurgie maxillo-faciale</u></b>		
Photographie en chirurgie maxillo-faciale esthétique :		
- prise de photo	6,00	
- transfert sur CD	6,00	

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
Code CCAM	Libellé	Tarifs 2016
<b>Appareil Digestif</b>		
HDMA002	Uvulopharyngoplastie avec laser	562,00
HDMA005	Uvulopharyngoplastie sans laser	562,00
HDQP002	Exploration du flux aérien bucco-naso-pharyngé par débitmétrie, pour étude de la fonction vélopalatine	63,00
HENE001	Séance de destruction photodynamique de lésion de l'œsophage et/ou de l'estomac avec laser, par oeso-gastro-duodéoscopie	118,00
HFQD001	Manométrie gastro-duodéno-jéjunale avec enregistrement de l'activité antro-pyloro-duodénale	83,00
HGQD001	Manométrie duodéno-jéjunale	118,00
HKKA001	Changement d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastie de ce muscle	189,00
HKLA001	Implantation d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastie de ce muscle	200,00
HPGA002	Ablation d'un ballon intrapéritonéal, par laparotomie	188,00
HPPC004	Libération de l'extrémité distale du cathéter d'un système diffuseur implanté pour insulinothérapie intrapéritonéale, par coelioscopie	154,00
HRQP001	Surveillance tonométrique continue du pH intramuqueux gastrique ou colique et/ou du gradient gastroartériel ou coloartériel de la PCO2, par 24 heures	106,00
ZCNH001	Sclérose d'un kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	146,00
ZCNH002	Sclérose de tumeur intraabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	259,00
ZCNH003	Sclérose de kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	203,00
ZCNH004	Sclérose de plusieurs kystes intraabdominaux par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	146,00
ZCNH005	Sclérose de tumeur intrabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	193,00
ZZQL008	Mesure de la production respiratoire d'isotope stable	71,00
<b>Cardiologie</b>		
DAQL006	Tomoscintigraphie myocardique par émission de positons, avec tépographe (caméra TEP) dédié	1337,00
DEQA001	Electrocardiographie avec implantation souscutanée d'un dispositif d'enregistrement continu	342,00
DHPF001	Recanalisation de la veine cave supérieure sans pose d'endoprothèse, par voie veineuse transcutanée	845,00
DZFA004	Exérèse d'un greffon de transplantation du cœur avec pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2820,00
DZSA900	Suppression d'une anastomose palliative au cours d'une correction chirurgicale secondaire de cardiopathie congénitale, avec CEC	118,00
EQGA003	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contreimpulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie sans CEC	978,00
EQGA004	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contreimpulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie avec CEC	2176,00
EQKA002	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie avec CEC	2176,00
EQKA003	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie sans CEC	951,00
EQLA003	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	951,00

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
Code CCAM	Libellé	Tarifs 2016
EQLA004	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2176,00
EQLA005	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	951,00
EQLA006	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2433,00
EQLA007	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	951,00
EQLA008	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2176,00
EQLA009	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	951,00
EQLA010	Pose d'une prothèse mécanique biventriculaire orthotopique, par thoracotomie avec CEC	2434,00
EQLA011	Pose d'un dispositif interne d'assistance circulatoire, en dehors de la circulation extracorporelle (CEC) et de ventricule artificiel, par thoracotomie sans CEC	951,00
EQQM004	Mesure de la distance de marche sur tapis roulant ou par enregistrement électromagnétique, avec mesures de la pression systolique résiduelle de cheville et du temps de récupération (test de Strandness) par doppler continu transcutané ou pléthysmographie	19,00
EQQP008	Enregistrement ambulatoire discontinu de la pression intraartérielle par méthode non effractive pendant au moins 24 heures (MAPA) (Holter tensionnel)	111,00
EQQP009	Mesure de la pulsabilité artérielle par débitmétrie électromagnétique ou par impédance (irrigraphie)	19,00
EQQP010	Mesure de la compliance artérielle	9,50
EQRM001	Epreuve d'effort sur tapis roulant, avec électrocardiographie discontinue, examen doppler continu des artères des membres inférieurs et mesure de l'index de pression systolique	95,00
EZLA001	Implantation souscutanée d'un site d'accès vasculaire pour circulation extracorporelle	206,00
GLQP006	Mesure de la réponse au dioxyde de carbone (CO2) par établissement d'une courbe réponse ventilatoire / concentration de CO2	85,00
GLQP014	Mesure du débit expiratoire maximal par technique de compression	71,00
Chirurgie Maxillo-Faciale et dentaire		
HBBA001	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	39,00
HBBA002	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	39,00
HBBA003	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	39,00
HBBA004	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	39,00
HBDD008	Contention peropératoire des arcades dentaires par arc vestibulaire continu	251,00
HBDD014	Contention peropératoire des arcades dentaires par un arc vestibulaire continu sur l'une, par autre moyen sur l'autre	251,00
HBED005	Autogreffe d'une dent sur arcade, dans un site naturel ou préparé chirurgicalement	95,00
HBED023	Grefe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents	350,00
HBED024	Grefe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un sextant	650,00
HBFA006	Gingivectomie à biseau externe sur un secteur de 1 à 3 dents	54,00
HBFD014	Amputation et/ou séparation radiculaire ou coronaradiculaire d'une dent	64,00
HBGB001	Curetage alvéole dent	35,00
HBGB006	Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	54,00
HBLD012	Pose d'une infrastructure coronaire sur 1 implant	142,00
HBLD013	Pose d'infrastructure coronaire sur 4 implants	142,00
HBLD017	Pose d'infrastructure coronaire sur 2 implants	142,00
HBLD019	Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires	142,00

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
Code CCAM	Libellé	Tarifs 2016
HBLD020	Pose d'un appareil de posture mandibulaire (cale)	142,00
HBLD021	Pose d'infrastructure coronaire sur 3 implants	142,00
HBLD022	Pose de prothèse transitoire base résine de 9 à 13 dents	493,00
HBLD025	Pose de prothèse transitoire base résine de 5 à 8 dents	395,00
HBLD028	Pose de prothèse transitoire base résine de 1 à 4 dents	395,00
HBLD032	Pose de prothèse transitoire base résine complète unimaxillaire	587,00
HBLD034	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire collée	59,00
HBLD036	Pose d'une couronne dentaire céramométallique ou en équivalent minéraux	470,00
HBLD037	Pose d'une couronne dentaire transitoire	59,00
HBLD045	Application dentaire d'un vernis de reminéralisation sur une arcade	31,00
HBLD049	Pose d'une prothèse plurale dentoportée ou implantoportée comportant 2 piliers d'ancrage métalliques et un élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux	1010,00
HBLD052	Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracronaire par attelle composite collée, sur 1 à 6 dents	64,00
HBLD056	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire	105,00
HBLD057	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire	130,00
HBMA001	Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	176,00
HBMA003	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse	63,00
HBMA004	Régénération parodontale sur un sextant	235,00
HBMA006	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau	150,00
HBMD001	Séance d'éclaircissement d'une dent dépulpée	110,00
HBMD003	Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dente permanente immature à l'hydroxyde de calcium	21,00
HBMD004	Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible	240,00
HBMD005	Séance d'éclaircissement des dents pulpées	64,00
HBMD006	Reconstitution coronaire provisoire pour acte endodontique sur dent délabrée	30,00
HBMD007	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	216,00
HBMD009	Rescellement et/ou recollage de 3 ancrages d'une prothèse dentaire fixée, ou plus	26,00
HBMD014	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent	64,00
HBMD018	Séance de préparation (mise en condition) tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	47,00
HBMD019	Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire	142,00
HBMD048	Pose d'une facette céramique collée sur une dent d'un secteur incisivocanin	411,00
HBQP001	Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical	163,00
HBQD001	Bilan parodontal	24,00
LAF900	Craniectomie décompressive	257,50
LANC001	Meulage extracrânien de la voûte du crâne, par vidéo-chirurgie	277,00
LAPB001	Dégagement et activation de 4 implants intraosseux	400,00
LAPB002	Dégagement et activation d'un implant intraosseux	100,00
LAPB003	Dégagement et activation de 3 implants intraosseux	300,00
LAPB004	Dégagement et activation de 2 implants intraosseux	200,00
LAPB005	Dégagement et activation de 5 implants intraosseux	500,00
LAPB006	Dégagement et activation de 6 implants intraosseux	600,00
LAPB007	Dégagement et activation de 7 implants intraosseux ou plus	700,00
LAQK004	Analyse céphalométrique craniofaciale bidimensionnelle	125,00

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
Code CCAM	Libellé	Tarifs 2016
LAQK006	Analyse céphalométrique architecturale craniofaciale	125,00
LAQK010	Analyse céphalométrique craniofaciale bidimensionnelle avec stimulation des objectifs thérapeutiques	188,00
LBGA004	Ablation d'un implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse	63,00
LBGA006	Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse	160,00
LBGA008	Ablation de 6 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse	193,00
LBLD004	Pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux	3200,00
LBLD007	Pose d'un appareillage de protection dentomaxillaire	190,00
LBLD010	Pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux	1600,00
LBLD012	Pose de dispositif intrabuccal d'expansion tissulaire pour rehaussement de crête alvéolaire	154,50
LBLD013	Pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux	2400,00
LBLD015	Pose d'un implant intraosseux intrabuccal	800,00
LBLD017	Pose d'un appareillage en propulsion mandibulaire	233,00
LBLD019	Pose de moyen de liaison sur implants intrabuccaux	100,00
LBLD020	Pose de 5 implants intraosseux intrabuccaux	4000,00
LBLD025	Pose de 6 implants intraosseux intrabuccaux	4800,00
LBLD026	Pose de 7 implants intraosseux intrabuccaux	5600,00
LBMP001	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel	125,00
LBMP002	Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires	34,00
LBMP003	Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	34,00
LBQK002	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique de profil	188,00
LBQK003	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle ou analyse architecturale craniofaciale, et simulation des objectifs de traitement sur moulage et/ou sur tracé céphalométrique	188,00
LBQK004	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle, ou tracé et analyse architecturale craniofaciale	188,00
LBQP001	Enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	125,00
LBQP002	Enregistrement électronique des mouvements de la mandibule	42,00
LHKA900	Remplacement du disque intervertébral par prothèse	515,00
ZALP002	Pose d'une épithèse faciale plurirégionale	142,00
Chirurgie Plastique		
QBFA009	Dermolipectomie abdominale en quartier d'orange	425,00
QBFA013	Dermolipectomie abdominale sans transposition de l'ombilic, avec lipoaspiration de l'abdomen	425,00
QEMA007	Plastie d'augmentation ou de réduction de la plaque aréodomamelonnaire	225,00
QZNP006	Dermabrasion en dehors du visage	35,00
Neurologie		
ACQC001	Exploration intracrânienne, par vidéo-chirurgie	386,00
AHKA003	Changement du générateur d'un stimulateur électrique de restauration de la motricité du mem	206,00
AHQP005	Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, sans épreuve de stimulation du	35,00
AHQP007	Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, avec épreuve de stimulation du	43,00
ALQP001	Enregistrement des potentiels évoqués cognitifs événementiels	71,00
ANRP001	Séance d'hypnose à visée antalgique	28,00

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
Code CCAM	Libellé	Tarifs 2016
<b>Ophthalmologie</b>		
BADA007	Fixation du sourcil au rebord supraorbitaire	111,00
BAFA003	Résection cutanée suprasourcilière bilatérale	451,00
BAFA016	Résection graisseuse unilatérale des paupières, par abord conjonctival	289,00
BAFA017	Résection graisseuse bilatérale des paupières, par abord conjonctival	578,00
BAFA018	Résection cutanée suprasourcilière unilatérale	225,00
B DFA006	Prélèvement unilatéral ou bilatéral de cornée avec collerette sclérale sur un sujet décédé, avec pose de prothèse	232,00
BDFP001	Photokératectomie réfractive (de confort) avec laser excimer	705,00
BDFP003	Kératomieleusis in situ avec laser excimer	1057,00
BDPA001	Kératotomie relaxante pour correction de l'astigmatisme cornéen induit	739,00
BELA002	Pose d'implant à but réfractif dans la chambre antérieure de l'œil	515,00
BEQP002	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil après instillation de colorants vitaux	21,00
BEQP007	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil	21,00
BGFA900	Sclérectomie profonde non transfixiante ou sclérokératectomie profonde, avec viscocanaliculoplastie	257,50
BGQP006	Rétinographie par stéréophotographie, clichés composés de la périphérie rétinienne ou cliché grand champ supérieur à 60°	21,00
BJQP006	Nystagmographie optocinétique avec étude des poursuites et des saccades	106,00
BLQP003	Mesure de l'acuité visuelle, par étude de la sensibilité au contraste	24,00
<b>ORL</b>		
CCRD001	Electrostimulation transtympanique de l'oreille interne sous anesthésie générale, avec enregistrement	102,00
CDQP004	Enregistrement des produits de distorsion des otoémissions	66,00
CDQP009	Enregistrement des otoémissions	66,00
CDRP001	Electrostimulation des acouphènes	35,00
CEQP002	Statokinésimétrie avec stabilométrie	71,00
GAGD001	Ablation unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	118,00
GALD001	Pose unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	355,00
GAQE003	Endoscopie de la cavité nasale, par voie nasale	63,00
GBBA002	Comblement préimplantaire sousmuqueux du sinus maxillaire	277,00
GLKP001	Changement du revêtement interne d'un masque facial de ventilation nasale	125,00
<b>Orthopédie</b>		
NKQP002	Analyse baropodométrique de la marche	24,00
PAKB001	Changement de fiche ou broche d'un fixateur externe ou d'un système externe d'allongement osseux	63,00
PALB900	Injection intraosseuse de moelle	284,00
PEQP004	Analyse métrologique de la posture, de la locomotion et/ou des gestuelles chez un patient monodéficient	24,00
<b>Urologie</b>		
JHLB001	Injection thérapeutique d'agent pharmacologique vasoactif dans les corps caverneux du pénis, par voie transcutanée	24,00
JRQP001	Débitmétrie mictionnelle	28,00

Libellé	Tarifs 2016 en €
<b>VII/ PRESTATIONS DE SOINS DIVERSES</b>	
<b>a- Ophtalmologie</b>	
Forfait contactologie (lentilles)	115,00
Forfait laser excimer 1	620,00
Forfait laser excimer 2	775,00
Forfait laser lasique 1	950,00
Forfait laser lasique 2	1 100,00
Forfait laser FEMTO	1 300,00
Forfait Cross Linking avec kit lonthophorèse	330,00
Forfait Cross Linking sans kit lonthophorèse	140,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D TR	126,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D TR	71,00
IMPLANT ACRI.LISA TORIC TR	450,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D PT	228,00
IMPLANT MYOPIE ARTISAN	120,00
IMPLANT AR40	95,00
IMPLANT ACRI.LISA TORIC PT	548,00
IMPLANT ICARE MYOPIE H-24	568,00
Implant asphérique diffractif	219,99
Implant asphérique multifocal	253,20
Implant asphérique non diffractif	152,45
Implant torique monofocal	200,45
Implant torique monofocal	527,50
Implant sur mesure torique multifocal	580,25
Implant STAAR = Implant myopique réfractif	735,68
Implant STAAR = Implant myopique réfractif torique	942,08
<b>b- Divers</b>	
Tests audiométriques "Audio 4" élaborés par le réseau Audition 37(1)	37,00
Chambres individuelles à un lit MCO Bretonneau	45,00
Chambres individuelles à un lit MCO Trouseau	40,00
Chambres individuelles à un lit MCO Ambulatoire	20,00
Chambres individuelles à un lit SSR Ermitage	31,00
Consultations de diététique (réalisée en soins externes)	20,00
Participation à circoncision	150,00
Tarif journalier "Nourrisson accompagnant"	15,00
Atelier diététique	6,00

Libellé				
VIII/ Actes NGAP pour la consultation des Voyageurs - PRIX T				
Code	Libellé	Lettre Clé	Tarifs 2016 TTC en Euros	
K1	Acte de vaccination	K		1.00
	AVAXIM	MC	17,00	
	BCG Pasteur		10,72	
	BEXSERO		88,43	
V-BOU	BOOSTRIX	MC	24,13	
V-DUK	DUKORAL	VNR	23,11	
V-ENC	ENCEPUR	VNR	35,68	
V-HB1	ENGERIX B10	MC	9,62	
V-HB2	ENGERIX B20	MC	17,29	
V-GRI	GRIPPE	VNR	5,36	
V-HA2	HAVRIX 1440	VNR	25,00	
V-HA1	HAVRIX 720	VNR	17,00	
V-INF	INFANRIX QUINTA		26,33	
V-INF	INFANRIX HEXA	MC	39,04	
V-IXO	IXIARO	VNR	92,91	
	MENINGITEC	MC	22,73	
V-MAC	MENINGO A+C	VNR	29,20	
V-MVO	MENVEO	VNR	50,80	
V-NEIS	NEISVAC	MC	22,73	
	MENJUGATEKIT	VNR	22,73	
V-NIM	NIMENRIX	VNR	50,80	
V-PENT	PENTAVAC	VAC	26,33	
V-PNE	PNEUMO 23	MC	12,74	
	PREVENAR		55,50	
V-ROR	PRIORIX	MC	13,93	
V-RAG	RAGE	VNR	25,00	
V-REP	REPEVAX	MC	24,13	
V-REV	REVAXIS	MC	9,18	
V-ROU	ROUVAX	VNR	5,21	
V-SPIR	SPIROLEPT	VNR	51,50	
V-FJ	STAMARIL	VAC	46,19	
V-TETRA	TETRAVAC	MC	14,06	
V-	TICOVAC Adulte	VNR	30,53	
V-TIC1	TICOVAC Enfant	VNR	30,53	
V-AB2	TWINRIX adultes	VNR	25,48	
V-AB1	TWINRIX Enfants	VNR	18,58	
V-TYA	TYAVAX	VNR	65,04	
V-TYP	TYPHIM	VNR	33,18	
	VARILRIX	MC	40,22	

Libellé	Tarifs 2016 en €
<b>IX/ PROTOCOLES DE RECHERCHE CLINIQUE - LOI HURIET</b>	
<b><u>IV/1 - LES PROMOTEURS PRIVES</u></b>	
<b><u>1- Frais fixes forfaitaires par protocole</u></b>	
a- Forfait administratif	
- Centre associé	200,00
- Centre coordonateur	500,00
b- Forfait pharmaceutique	
- Forfait de base incluant la 1ère année	500,00
- par année supplémentaire	200,00
c- Sous-total	900 € ou 1200 €
<b><u>2 - Forfait de mise en place</u></b>	
a- Forfait pour réunion de mise en place	
- Recherche simple	300,00
- Recherche complexe	600,00
<b><u>3- Surcoûts hors frais de personnel</u></b>	
a- Frais pharmaceutiques	
- Dispensation nominative pour la 1ère ordonnance	28,00
- Dispensation pour le renouvellement d'ordonnance	28,00
- Randomisation	10,00
- Prestations supplémentaires	selon prestation + 15% de frais de gestion
b- Examens supplémentaires	
- ECG	DEQP003 soit
- Scanner	Au cas par cas
- IRM	268 € + 3CS (23,00) soit 337,00
- Biochimie	actes nomenclaturés
c- Hospitalisation	
- hospitalisation complète : 210 € + 2 h temps méd (66 €) + 2 h temps IDE (30,60€)	621,00
- hospitalisation de jour : 125 € + 1 h temps méd (66 €) + 1 h temps IDE (30,60€)	332,00
<b><u>4- Surcoûts en personnel/patient</u></b>	
a- Personnel non médical (infirmière et sage-femme)	tarif horaire
IDE	38,00
ARC	40,00
TEC	40,00
Technicien de laboratoire	38,00
b- Personnel médical	
Consultation Spécialisée	25,00
Temps médecin	66,00
<b><u>5- Participation du CIC</u></b>	
	selon prestation
<b><u>6- Autres</u></b>	
	frais réels
Frais de gestion : courrier, fax, téléphone...	
- Recherche simple	2 € / patient / visite
- Recherche complexe	4 € / patient / visite
<b><u>7 - Participation du CRB-T</u></b>	
	selon prestation

Libellé	Tarifs 2016 en €
<b><u>IV/2 - LES PROMOTEURS PUBLICS</u></b>	
<b><u>1- Pharmacie</u></b>	
Produits pharmaceutiques ou dispositifs médicaux supplémentaires par rapport au traitement habituel des patients	frais réels
<b><u>2- Actes médico-techniques et professionnels supplémentaires par rapport au traitement habituel des patients</u></b>	
a- Actes nomenclaturés (hors scanner, IRM, scintigraphie)	valeur lettres clés au cas par cas
b- Actes hors nomenclature (hors scanner, IRM, scintigraphie)	forfait technique + valeur lettres clés au cas par cas
c- Scanner	Coût CCAM + Forfait
d- IRM	Coût CCAM + Forfait
e- Scintigraphie	radio-éléments + valeur lettres clés
f- Biologie	actes nomenclaturés
<b><u>3- Personnel</u></b>	
Personnel non médical	tarif horaire
<b><u>4- Autres</u></b>	frais réels

ECOLES	Tarifs 2016 en €uros
<b>1- INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS</b>	
<i>a- Formation initiale</i>	
- frais de scolarité (scolarité entière)	3 500,00
- frais de scolarité, module 1	807,00
- frais de scolarité, module 2	539,00
- frais de scolarité, module 3	269,00
- frais de scolarité, module 4	539,00
- frais de scolarité, module 5	539,00
- frais de scolarité, module 6	269,00
- frais de scolarité, module 7	269,00
- frais de scolarité, module 8	269,00
- frais de concours / sélection	115,00
<i>b- Formation auxiliaire ambulancier</i>	782,00
<b>2- IFTLM</b>	
<i>a - Formation initiale:</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de scolarité	9 000,00
- frais de concours / sélection	90,00
- autres frais : location de vêtement professionnel par année	32,00
<i>b - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	90,00
<i>c - Certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins :</i>	
- épreuve admissibilité	20,00
- épreuve admission	53,00
<b>3- IFCS</b>	
<i>a - Formation cadre :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	256,00
- frais de scolarité	9 200,00
- Cours partiel : frais de scolarité	4 688,00
- frais de concours / sélection	130,00
<i>b - Cycle préparatoire : frais de scolarité</i>	2 058,00
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	90,00
- <i>Formation continue intégrant la simulation (par personne et par jour) :</i>	130,00
<b>Livret d'inventaire de personnalité en lien avec la formation "personnalisez votre communication"</b>	222,00

ECOLES	Tarifs 2016 en euros
<b>4- IBODE</b>	
<b>a - Formation IBODE :</b>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de scolarité (pour 18 mois de scolarité)	9 900,00
- frais de concours / sélection	115,00
<b>b - Cycle préparatoire (coût par personne et par jour) : frais de scolarité</b>	150,00
<b>c - Cycle d'adaptation à l'emploi (coût par personne et par jour) :</b>	90,00
- Formation continue (par personne et par jour) :	90,00
- Formation continue intégrant la simulation (par personne et par jour) :	130,00
<b>5- IADE</b>	
<b>a - Formation IADE :</b>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de gestion universitaire	
- 1ère année	75,00
- 2ème année (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	261,10
- frais de scolarité (par année)	
- 1ère année	5 200,00
- 2ème année	4 900,00
- frais de concours / sélection	115,00
<b>b - Cycle préparatoire : frais de scolarité</b>	895,00
<b>c - Formation continue (par personne et par jour) :</b>	90,00
- Formation continue intégrant la simulation (par personne et par jour) :	130,00
<b>6- IFSI</b>	
<b>a - Formation initiale :</b>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de concours / sélection	115,00
- frais de concours PACES (oral)	60,00
- frais de scolarité destinés aux promotions professionnelles	6 700,00
- frais de supports pédagogiques	20,00
- autres frais : location de vêtements professionnels	
- par année	32,00
- pour l'ensemble de la formation	96,00

ECOLES	Tarifs 2016 en euros
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i> - Formation continue intégrant la simulation (par personne et par jour) :	90,00 130,00
<b>7- ECOLE DE SAGES-FEMMES</b>	
<i>a - Formation initiale :</i> - droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et - Frais de scolarité - frais de supports pédagogiques - autres frais : location de vêtements professionnels - par année - pour l'ensemble de la formation  <i>b - Formation continue (par personne et par jour) :</i> - Formation continue intégrant la simulation (par personne et par jour) :	Droits payés à l'université  7 400,00 20,00 32,00 128,00  90,00 130,00
<b>8- IFMEM</b>	
<i>a - Formation initiale :</i> - droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et - frais de scolarité - frais de concours / sélection - frais de supports pédagogiques - autres frais : location de vêtements professionnels (par année)  <i>b - Formation continue (par personne et par jour) : frais de scolarité</i>	184,00 6 800,00 90,00 20,00 32,00  130,00
<b>9- IFAS</b>	
<i>a- Formation initiale :</i> - frais de scolarité - frais de concours / sélection - frais de concours BAC PRO : ASSP/SAPAT <i>Cursus partiel :</i> - ASSP : Accompagnement, soins, services à la personne - SAPAT : Services aux personnes et aux territoires  <i>b- Formation continue destinée aux aides soignantes et aux auxiliaires de puériculture dont le diplôme est antérieur à 2006 (par personne et par jour)</i> <i>Formation continue (par personne et par jour)</i> <i>Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)</i>	5 000,00 115,00 50,00 2 560,00 2 926,00  90,00 90,00 130,00

ECOLES	Tarifs 2016 en €uros
<b>10- PPH</b>	
<b><i>a - Formation :</i></b>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de scolarité	6 329,00
- frais de concours / sélection	115,00
<b><i>b - Module de positionnement professionnel (VAE) :</i></b>	
- frais de scolarité Module 1	633,00
- frais de scolarité Module 2	649,00
- frais de scolarité Module 3	472,00
- frais de scolarité Module 4	1 422,00
- frais de scolarité Module 5	901,00
- frais de scolarité Module 6	1 293,00
- frais de scolarité Module 7	269,00
- frais de scolarité Module 8	690,00
<b><i>c - Formation continue et préparation aux concours (par personne et par jour) : frais de scolarité</i></b>	
<i>Préparation au concours (par personne et par jour) :</i>	150,00
<i>Formation continue (par personne et par jour)</i>	90,00
<i>Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)</i>	130,00
<b>11- Centre de Ressources Documentaires</b>	
Revue	16,00
Livre de base (sans images)	23,00
Livre technique (avec images)	96,00

Tours, le 23 décembre 2015

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

CHRU de Tours

37-2016-01-04-031

Délégation de signature - BOYER Marie - CH Luynes

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DECISION portant délégation de signature**

Références : DG DS 03-2016

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code des marchés publics,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003 nommant Madame Marie BOYER praticien hospitalier à temps plein au Centre Hospitalier de Luynes,

VU la convention de mise à disposition de Madame Chantal LOVATI auprès du Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes en qualité de directeur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Marie BOYER reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour :

- signer tous les bons de commandes relatifs aux comptes budgétaires de la pharmacie,
- la gestion des stocks de la pharmacie,

du Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature s'exerce dans la limite des crédits fixés pour l'année pour chacun des comptes ou sous-comptes relevant du domaine de compétence du service de la pharmacie, et dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 4 janvier 2016

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

CHRU de Tours

37-2016-01-04-032

Délégation de signature - CHARLOT-ROBERT Agnès

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DECISION portant délégation de signature**

Références : DG DS 04-2016

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son article R1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 avril 2008 nommant Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint, est chargée de la direction des Achats et des Approvisionnements et de la direction déléguée du pôle Reconstruction – Peau et Morphologie – Appareil locomoteur du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

Au titre de sa direction fonctionnelle, Madame Agnès CHARLOT-ROBERT reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour :

- Tous les actes de gestion administrative courante de la direction des Achats et des Approvisionnements. Elle est en particulier habilitée à établir les dérogations d'horaires de travail et les autorisations d'absences et de congés,
- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU,
- Les lettres d'engagement sur les procédures d'achats groupés nationaux,

À l'exception :

- De toutes les décisions relatives aux marchés de travaux,
- Des décisions d'attribution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU au-delà des seuils de procédure formalisée,
- Des actes d'engagement et avenants des marchés formalisés de fournitures et services du CHRU.

ARTICLE 2 : Madame Agnès CHARLOT-ROBERT, directeur adjoint, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer durant les périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 4 janvier 2016

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

CHRU de Tours

37-2016-01-04-030

Délégation de signature - EVENO Maud - CH Luynes

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DECISION portant délégation de signature**

Références : DG DS 02-2016

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

VU le Code des marchés publics,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté ministériel en date du 6 février 2012 nommant Madame Maud EVENO, dans le grade de directeur d'établissement sanitaire et social de classe normale au Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes,

VU la convention de mise à disposition de Madame Chantal LOVATI auprès du Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes en qualité de directeur, à compter du 1er janvier 2016,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Maud EVENO est nommée ordonnateur délégué du Centre Hospitalier de Luynes.

A ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal LOVATI, elle reçoit délégation de signature au nom de la Directrice Générale, pour :

- représenter le Centre Hospitalier de Luynes dans tous les actes de la vie civile et agit en justice en son nom ;
- signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- signer tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les actes concernant les soins sans consentement ;
- signer les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- engager les dépenses et recouvre les créances ;
- signe tout acte lié à la gestion administrative du personnel, y compris les décisions d'ordre disciplinaire et les assignations au travail ;
- signer tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et services, à l'exception des décisions d'attribution des marchés et accords-cadres de fournitures et services au-delà des seuils de procédure formalisée et des actes d'engagement et avenants des marchés formalisés de fournitures et services ;
- signer tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Jean Pagès de Luynes, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 4 janvier 2016

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD